



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-04-66 modifiant le Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan de zonage-agrandissement de la zone Cb-18**

Le plan de zonage 2/2 auquel réfère l'article 3.1 du Règlement de zonage no 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon est modifié par l'agrandissement de la zone Cb-18 à même une partie de la zone Cm-4, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 6 mars 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 15 AVRIL 2006